

« Je n'ai pas peur de vous, ni de vos alliés »

Salah Abdeslam, le terroriste islamiste présumé, jugé depuis hier en Belgique.



Salah Abdeslam, qui a refusé de répondre, est jugé pour la fusillade de Forest (Belgique), survenue le 15 mars 2016, trois jours avant son arrestation.

DE NOTRE ENVOYÉE SPÉCIALE
PASCALE ÉGRÉ À BRUXELLES (BELGIQUE)

DANS LA SALLE ornée des portraits du couple royal, un silence absolu. Cadres de policiers encagoulés, Salah Abdeslam, 28 ans, et Sofien Ayari, 24 ans, viennent d'entrer. « Enlevez-leur les menottes », ordonne la présidente du tribunal. Barbe longue et cheveux couvrant la nuque, Abdeslam s'assied au premier rang. Dès l'appel des prévenus, l'unique survivant des commandos terroristes du 13 Novembre donne le ton. « Pouvez-vous vous lever, monsieur Abdeslam ? » demande la magistrate. « Je refuse de répondre », annonce-t-il. « Pouvez-vous au moins répondre à l'énoncé de votre identité ? » Il répète : « Je ne souhaite pas répondre aux questions. »

Abdeslam écoute sans ciller l'interrogatoire de son coprévenu. Les faits se déroulent le 15 mars 2016, rue du Dries, à Forest, entre les attentats de Paris et ceux de Bruxelles. Lors d'une perquisition, des policiers essuient une rafale de tirs. A l'intérieur de ce qui s'avère être l'un des « ap-

partements conspiratifs » utilisés par le réseau djihadiste qui frappera la capitale belge sept jours plus tard, ils sont trois. L'Algérien Mohamed Belkaïd, qui use d'un fusil d'assaut, sera abattu. Les deux autres fuient par l'arrière de l'édifice, abandonnant un kalachnikov derrière une porte. « Ces deux armes ont tiré », soulignera la procureur fédérale.

ABDESLAM REFUSE DE SE LEVER

Dans la planque, un drapeau du groupe Etat islamique, des munitions, des livres religieux et, parmi d'autres, l'ADN d'Abdeslam. L'homme traqué depuis quatre mois par toutes les polices d'Europe sera arrêté trois jours plus tard, avec Ayari, dans son quartier de Molenbeek. « Qui a tiré ? » demande la présidente à Ayari. L'intéressé, dont l'ADN a été identifié sur la détente de l'AK47, se défile : « Je suppose que Belkaïd a tiré avec le premier fusil puis avec le kalachnikov. »

Quand vient son tour, Abdeslam invoque sa fatigue pour refuser de se lever. « On m'a extradé de la pire des manières. » Puis répète son refus de répondre. La présidente s'étonne : « Pourquoi alors avoir accepté d'être là ? » Il proteste : « On m'accuse, voilà je suis ici ! Dans ce dossier, il y a des preuves scientifiques tangibles, je veux qu'on se base sur ces preuves. » Abdeslam ne se tait plus. Dans une tirade au ton de défi, il se pose en victime : « Ce que je constate, c'est que les musulmans sont jugés de la pire des manières. Il n'y a pas de présomption d'innocence, rien ! »

Dans la foulée, il se lance dans une profession de foi religieuse. Puis clame : « Je témoigne qu'il n'y a point de divinité à part Allah. Mon silence ne fait de moi ni un coupable ni un criminel. Maintenant, jugez-moi, c'est en Allah que je place ma confiance. Je n'ai pas peur de vous, ni de vos alliés. Je n'ai rien à ajouter. » La procureur fédérale a rappelé « l'ancrage sévère dans l'idéologie islamiste » des auteurs de la fusillade de Forest. A l'encontre des deux prévenus, elle a requis la peine maximale de vingt ans de prison, assortie d'une sûreté des deux tiers. La défense plaidera jeudi.

